

Changement de gaz : 200 000 clients concernés à Lille Est, Roubaix et Tourcoing

Les réglages à domicile sont en cours – une étape obligatoire et gratuite !

Vous êtes tous concernés par le changement de gaz. N'attendez pas la coupure, programmez l'intervention de réglage.

Avant de procéder à cette conversion de gaz, GRDF, mission de service public, doit s'assurer du bon réglage et de la compatibilité des équipements gaz. Après une phase d'inventaires qui a répertorié l'ensemble des appareils fonctionnant au gaz dans chaque foyer, débute la dernière phase nécessitant un passage à domicile : le réglage des équipements gaz. Cette opération a démarré en décembre 25 pour le secteur de Lille Est, Roubaix et Tourcoing. En tout, ce sont 200 000 clients concernés particuliers et entreprises sur cette zone. Sans cette étape de réglage, lors de la bascule en gaz H en automne 2026, le gaz sera coupé dans les foyers non visités, par mesure de sécurité. Le changement de gaz n'occasionnera aucun frais pour le client, cela n'aura pas d'impact sur le prix du gaz, ni sa consommation.

Etapes du changement de gaz



La date de passage à domicile : Rendez-vous de l'intervention de réglage

Chaque foyer (qu'il soit locataire ou propriétaire) doit impérativement donner accès au professionnel mandaté. Un chauffagiste passera à domicile et effectuera les réglages des appareils en prévision de l'arrivée du nouveau gaz.

Les foyers alimentés en gaz recevront un courrier qui indiquera le nom de société intervenante ainsi que la date du rendez-vous.

Les clients souhaitant des renseignements complémentaires sur l'opération « changement de gaz » peuvent contacter GRDF au 09 69 36 35 34 (prix d'un appel local – du lundi au vendredi de 8h à 17h). Renseignements également disponibles sur le site : [Changement de gaz - Changement de Gaz dans les Hauts-de-France - Rapid Sites](#) ou directement en mairie. Pour rappel, les appareils alimentés au gaz sont : chaudière gaz, gazinière, chauffe-eau gaz, radiateurs indépendants gaz, inserts ou poêles cheminées gaz.

Le détail de l'intervention de réglage

Les prestataires mandatés, professionnels du gaz ou l'installateur du particulier si ce dernier l'a indiqué lors de son inventaire, procèdent à la phase de réglage de tous les appareils fonctionnant au gaz. L'intervention dure entre 30 et 90 minutes. Les réglages effectués sont :

>Le détendeur gaz sera réglé ou changé si nécessaire.

>Certains appareils nécessitent un simple réglage éventuellement accompagné d'un changement de pièce pour les adapter au gaz H. Ces changements de pièces sont également gratuits.

>Certains appareils, non compatibles, sont changés (très peu de cas – moins de 1% des appareils). Le client reçoit alors une communication spécifique uniquement de GRDF, qui confirmera la nécessité de les remplacer et sera guidé dans toutes ses démarches.

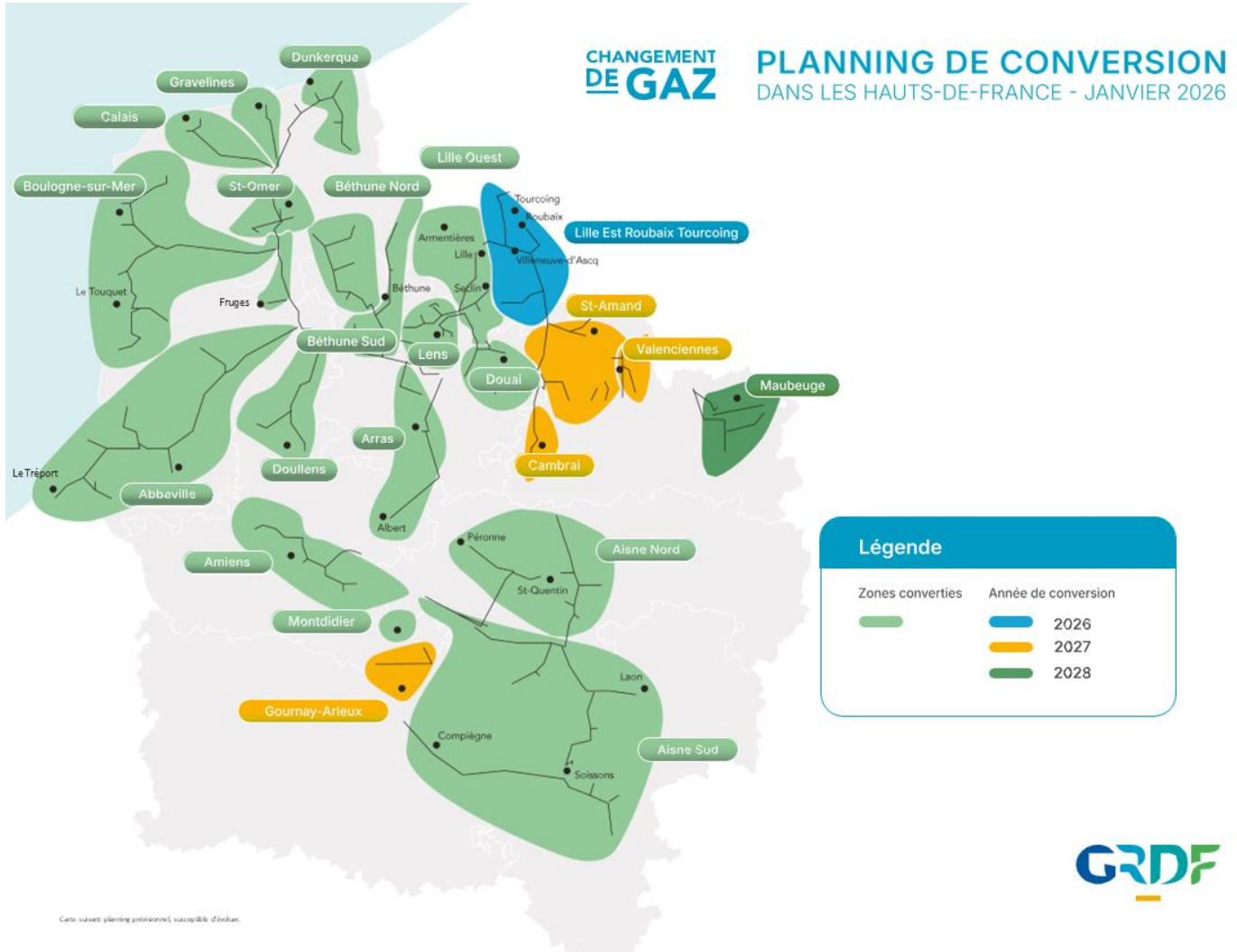


Un autocollant vert « appareil réglé » sera apposé sur le(s) appareil(s) vérifiés à la fin de l'intervention.



Même si l'appareil dispose de l'autocollant bleu « appareil recensé » (étape inventaire terminée), l'étape supplémentaire de réglage est obligatoire et un refus entraînera une coupure de gaz.

Rappel - Pourquoi ce changement de gaz ? Le gisement de Groningue au Pays Bas, qui alimente la région des Hauts-de-France, arrive en fin d'exploitation et les Hauts-de-France ne seront plus alimentés avec ce gaz. Pour les habitants des Hauts-de-France, GRDF, mission de service public, va effectuer un basculement en gaz H, gaz alimentant déjà le reste de la France. Sur les 1,3 million de clients gaz concernés par ce changement, 850 000 sont déjà convertis au nouveau gaz H. Ce changement de gaz concerne tous les raccordements gaz, particuliers et entreprises.



À propos de GRDF

GRDF est le gestionnaire du plus grand réseau de distribution de gaz en Europe. Il exploite et entretient 207 000 km de réseaux en garantissant la sécurité des personnes et des biens. GRDF est l'acteur incontournable d'une transition énergétique abordable et ancrée dans les territoires. Présent dans plus de 9 500 communes, l'entreprise est le partenaire des collectivités qu'elle accompagne dans leur décarbonation au travers de leurs choix de politiques énergétiques et de mobilité durable.

GRDF distribue le gaz à près de 11 millions de clients pour se chauffer, cuisiner, se déplacer, quel que soit leur fournisseur. Pour chaque usage, GRDF propose des solutions pragmatiques pour réduire l'empreinte carbone de ses clients : sobriété, gaz vert, efficacité énergétique et équipements performants. L'entreprise se mobilise pour atteindre 20 % de gaz verts dans les réseaux en 2030, un objectif qui permettra au plus grand nombre de bénéficier d'une énergie renouvelable et produite en France.

GRDF est le 1^{er} distributeur de gaz qui s'inscrit dans une trajectoire de décarbonation - tous scopes confondus et à périmètre constant - en adéquation avec l'accord de Paris.

Contact presse GRDF Hauts-de-France : helene.leblond@grdf.fr – 06 70 66 78 53

Retrouvez toute l'actualité de GRDF sur la nouvelle plateforme d'actualités [Just decarb](#)